

## Géocoordination

N°	Désignation	Période
35	<b>Programme de mise en œuvre VIII (2025-2028)</b>	2025-2028
Situation initiale	Le présent programme VIII (2025-2028) a été défini sur la base du plan de mise en œuvre de la CGC. Son contenu est le suivant : <ul style="list-style-type: none"><li>- Usines d’incinération des ordures ménagères (UIOM), Décharges de type A (ID 114.1)</li><li>- Sites d’extraction de matériaux (ID 114.3)</li><li>- Infrastructures agricoles (ID 227.1)</li></ul>	
Objectif	Mise à disposition dans les délais impartis, contrôlée et assurée dans la durée des géodonnées de base désignées via geodienste.ch. Chacun des jeux de géodonnées de base concernés est placé sous la responsabilité d’un canton donné.	
Coordination avec	Offices spécialisés compétents de la Confédération Commission d’accompagnement Géoinformation de la DTAP Office fédéral de topographie (swisstopo)	
Mesures 2025	<ul style="list-style-type: none"><li>- implémenter les offres sur geodienste.ch</li><li>- assister les cantons pour l’intégration et la mise à disposition des géodonnées de base via geodienste.ch.</li></ul>	
Financement	Mandat de prestations de la DTAP	